

## Où trouver les coordonnées des baby-sitters?

 au PIJ à Monistrol sur Loire

 à la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron (CCMVR)

 dans les mairies de la CCMVR

 dans les crèches de la CCMVR  
(« L'Envol » à Bas en Basset, « Au royaume des Lutins » à Beauzac,  
« Les P'tits Loupiots » à Monistrol sur Loire, « Les Marmousets » à  
Monistrol sur Loire, « Pirouette » à Saint Pal de Mons, « Le Toboggan » à  
Sainte Sigolène)

 dans les Relais Petite Enfance

**POUR TOUTES INFORMATIONS, CONTACTEZ LE PIJ :**

07 88 28 14 40 - 04 71 75 47 07

[pij@acija.fr](mailto:pij@acija.fr)

sur facebook : Pij Acija, page : Pij Les Marches du Velay Rochebaron

# Baby-sitting



## Marches du Velay Rochebaron

**service gratuit de mise en relation parents / baby-sitter**

Communes de Bas en Basset, Beauzac, Boisset, La Chapelle d'Aurec,  
Les Villettes, Malvalette, Monistrol sur Loire, Saint André de Chalencon,  
Saint Pal de Chalencon, Saint Pal de Mons, Sainte Sigolène,  
Solignac sous Roche, Tiranges, Valprivas et au delà

*guide à destination  
des parents*



**POINT INFORMATION JEUNESSE**

Maison de Brunelles

12, avenue du Général De Gaulle

43120 MONISTROL S/L

[pij@acija.fr](mailto:pij@acija.fr)

07 88 28 14 40 - 04 71 75 47 07



Communauté de Communes  
Marches du Velay Rochebaron



**INFORMATION  
JEUNESSE**



IPNS

**Vous avez besoin de faire garder occasionnellement vos enfants (en soirée, en fin de semaine, en urgence...).**

**Le Point Information Jeunesse Marches du Velay Rochebaron vous propose une mise en relation avec un baby-sitter.**

Prenez le temps, en amont, de rencontrer le baby-sitter pour discuter ensemble des modalités de garde.

Attention, le Point Information Jeunesse n'intervient qu'à titre d'intermédiaire et ne peut être tenu pour responsable.

### Qui est le baby-sitter ?



Un jeune qui a entre 16 ans révolus et 20 ans



Un jeune qui réside sur l'une des communes de la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron ou une commune limitrophe



Ses engagements pour s'inscrire : passer 1/2 journée en observation dans une crèche, participer à une formation des gestes de premiers secours, se couvrir par une extension de son assurance « Garde à titre onéreux d'enfants », respecter la législation du travail, avoir une autorisation parentale s'il est mineur, être assuré dans le cas où il utilise son véhicule pendant la garde sur demande explicite de votre part et avec un équipement auto obligatoire et aux normes que vous lui aurez fourni



Ses engagements vis-à-vis de vous : respecter la confidentialité de votre famille, veiller au respect mutuel des personnes et des lieux, se rendre par ses propres moyens sur le lieu de garde, ne pas prodiguer de soins particuliers (bain d'un bébé, prise de médicament...)

### Obligations légales et morales du parent employeur :

- ◇ Déclarer le baby-sitter. Pour cela, vous pouvez utiliser le CESU (Chèque Emploi Service Universel). Rémunérer le baby-sitter selon la législation en vigueur (au minimum 80% du SMIC avant 17 ans, 90% du SMIC entre 17 et 18 ans puis 100% du SMIC après 18 ans)
- ◇ Être couvert par une responsabilité civile familiale
- ◇ Ne confier que trois enfants maximum dont un seul bébé
- ◇ Veiller au respect mutuel des personnes et des lieux
- ◇ Fournir au baby-sitter un ou plusieurs numéros de téléphone joignables en cas d'urgence
- ◇ Donner au baby-sitter des consignes écrites claires et précises sur la prise en charge des enfants (comportement, santé, alimentation, sommeil...)
- ◇ Prévoir un repas pour le baby-sitter si sa présence est aux heures des repas
- ◇ Informer le baby-sitter de l'heure prévisionnelle de retour
- ◇ S'assurer du retour du baby-sitter à son domicile en toute sécurité
- ◇ En cas d'utilisation du véhicule privé du baby-sitter pendant la garde : vérifier la validité du contrat d'assurance, prendre en charge les frais kilométriques, fournir l'équipement auto nécessaire à la sécurité des enfants
- ◇ **Il est formellement interdit, conformément à la loi « informatique et liberté », d'utiliser le listing de baby-sitter à d'autres fins**